

Département
de la MANCHE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
de SAINT-LO

**Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal**

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 136
Nombre de Conseillers présents à la séance : 77
Date de convocation : 19.02.2020
Date d'affichage du procès-verbal : 05.03.2020
Numéro de délibération : DCM2020.063

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Françoise ALEXANDRE, Daniel AUVRAY, Raynald AVISSE, Chantal BACHELEY, Yveline BACHELEY, Isabelle BASNEVILLE, Odette BECQUERELLE, Dominique BELAMY, Marie-Thérèse BLAIZOT, Dany BREARD, Raymond BROTON, Catherine CATHERINE, Danielle CAYEUX, Françoise CLOUARD, Pascal DABLIN, Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE, Jacqueline DECHANTELOUP, Stéphane DELAMARD, Anne DELAVAU, Bernard DENIS, Anne-Marie DESTRES, Jean-François DIESNIS, Christine DIEULANGARD, Philippe DUBOURG, Vincent DUBOURG, Irène DUCHEMIN, Jean DUPREY, Louis FAUNY, Annie-France FOSSARD, Philippe FRIGOT, Nicolas GASSELIN, Serge GAUTIER, Danièle GIOT, Benoit GOSSELIN, Martine GRATON, Thérèse GRAUX, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Stéphane GUILLAUME, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Daniel HAMCHIN, Hubert JAMET, Michel JEAN, Mary-Jeanne LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jacqueline LEBEHOT, Martine LECAUDEY, Michel LECHEVALLIER, Valérie LECONTE, Evelyne LEFEVRE, Nicole LEGASTELOIS, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Nathalie LEPELLETIER, Philippe LEREVEREND, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Raymond MARTIN, Jacques MICLOT, Michel NEEL, Maxime PERIER, André PERRAMANT, Bernard PILLET, Jérôme QUIEDEVILLE, Brigitte REGNAULT, Monique ROBIN, Marc SCELLES, Pascal SOURDIN, Jean-Jacques SOUTIF, Pierrette THOMINE, André TOURAINNE, Pierre VIOLETTE, Gérard VOIDYE

Etaient excusés : Annick ALIX, Nicolas BAUBION qui donne pouvoir à Michel LECHEVALLIER, Thérèse BISSON qui donne pouvoir à Hubert JAMET, Françoise BUIRON qui donne pouvoir à Françoise ALEXANDRE, Mélanie CHOMBEAU, Yves CUVILLIER qui donne pouvoir à Odette BECQUERELLE, Guy DELACOTTE, Pascal FOLLIO, Corinne HAMELIN, Sébastien HARDEL qui donne pouvoir à Jean-Claude HAIZE, Michel LAHOUGUE qui donne pouvoir à Nathalie LEPELLETIER, Mickael LALANDE, Jean-Michel LESAGE, Sébastien LESNE, Nathalie LEVASTRE, Lionel LEVILLAIN qui donne pouvoir à Gilbert LETERTRE, Armelle MABIRE, Jacky MAILLARD qui donne pouvoir à Maxime PERIER, François MAUGER qui donne pouvoir à Marie-Thérèse BLAIZOT, Pascal VASCHE qui donne pouvoir à Michel NEEL

Etaient absents : Samuel AMY, Maryse ANNE, Michel ASSELIN, Vincent AVENEL, Marie BARRY, Patricia CHABIN, Fabienne CHALOCHÉ, Philippe DECAUMONT, David DORANGE, Pierre FAUVEL, Christophe FLEUTOT, Emmanuelle FRANCOISE, Isabelle GAGNON, Vincent GOSSELIN, Sébastien GROULT, Franck HEBERT, Bruno HUE, Virginie LANDRY, Thierry LE BOUCHER, Josiane Marie LE CHEVALIER, Wilfried LE PIERRES, Benoit LÉBOUVIER, Françoise LÉBRUN, Stéphanie LÉCATHELINAIS, Jean-Pierre LÉCESNE, Dominique LÉCOUTURIER, Loïc LÉLONG, Bernard LÉNEVEU, Fabien LÉROSIER, Fabrice LÉSCALIER, David MARIE, Michel MAUGER, Philippe MAUGER, Nathalie MAZA, Roland NOUAL, Antoine PIEDAGNEL, Christian SUAREZ, Yves THOMINE, Thomas VIOLET,

Monsieur Xavier GRAWITZ, désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20200227-DCM2020-063-DE
Date de télétransmission : 20/03/2020
Date de réception préfecture : 20/03/2020

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

CARENTAN LES MARAIS - DETERMINATION DU RESULTAT	
EXERCICE 2019	
1-) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
REPORT DE L'EXERCICE 2018	- 1 509 973,62 €
EXERCICE 2019	
A) DEPENSES REALISEES	2 816 526,12 €
B) RECETTES REALISEES	4 611 619,16 €
BESOIN DE FINANCEMENT OU EXCEDENT DE REALISATION 2019	1 795 093,04 €
BESOIN DE FINANCEMENT OU EXCEDENT DE REALISATION CUMULE	285 119,42 €
C) REPORT DEPENSES	2 688 655,27 €
D) REPORT RECETTES	1 386 613,73 €
BESOIN DE FINANCEMENT OU EXCEDENT R.A.R.	1 302 041,54 €
BESOIN DE FINANCEMENT OU EXCEDENT TOTAL	1 016 922,12 €
2-) DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DE L'EXERCICE 2018	3 273 854,46 €
EXERCICE 2019	
E) DEPENSES REALISEES	10 656 272,68 €
F) RECETTES REALISEES	13 033 764,68 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 377 492,00 €
RESULTAT CUMULE	5 651 346,46 €
3-) PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT	
RESULTAT CUMULE	
REPORT A NOUVEAU A LA SECT. DE FONCT. CPTÉ 002	4 151 346,46 €
REPORT A NOUVEAU A LA SECT. D'INVESTISSEMENT. CPTÉ 001	285 119,42 €
BESOIN DE FINANCEMENT - COMPTE 1068 MINI OBLIGATOIRE	1 500 000,00 €

Après en avoir délibéré unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20200227-DCM2020-063-DE
Date de télétransmission : 20/03/2020
Date de réception préfecture : 20/03/2020

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 1 500 00.00€

2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté
Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
CARENTAN, le 3 mars 2020
Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

